01.03.20241

A1	
	Motocycles d'une cylindrée maximale de 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 kW.
Age minimal	15 ans : 50 cm³ et max. 45 km/h (motocycle léger) 16 ans : 125 cm³
Examen de la vue	Oui (valable 2 ans), excepté titulaires d'un permis de conduire ou permis d'élève valable.
Premiers secours aux blessés	Oui (valable 6 ans), excepté titulaires permis de conduire des catégories B ou B1.
Théorie de base	Oui, excepté titulaires du permis de conduire des catégories B ou B1.
Validité permis d'élève conducteur	4 mois
Prolongation	12 mois, si instruction pratique de base accomplie. Titulaires du permis de conduire de la catégorie B : pas de prolongation.
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Oui (il faut être en possession du permis d'élève). Excepté titulaires du permis de conduire des catégories B ou B1.
Instruction pratique de base Attention : Pour des raisons de sécurité routière, les moniteurs/trices n'offrent en principe pas ces cours lors de la période hivernale.	Oui, 12 heures. L'instruction doit être suivie dans les 4 mois dès la délivrance du permis d'élève.
Véhicule d'examen	Un motocycle d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 kW, sans side-car. 15 ans : 50 cm³ et max. 45 km/h. Titulaires du permis de conduire de la catégorie B : pas d'examen pratique.
Equivalences après réussite de l'examen pratique	F, G, M
Remarque	Avec le permis de conduire de la catégorie A1 (max. 50 cm³ et max. 45 km/h), il est possible de conduire à partir de 16 ans sans examen complémentaire tous les motocycles de la catégorie A1. Si l'examen pratique est effectué à 15 ans avec un motocycle de la catégorie A1 (max. 50 cm³ et max. 45 km/h), la limitation ne sera pas inscrite sur le permis de conduire. Le permis de conduire bleu avec la catégorie F ou le permis de conduire au format carte de crédit avec la catégorie A1 45 km/h (après l'échange du permis bleu) autorise seulement des trajets avec un motocycle de la catégorie A1 limitée à 45 km/h. <u>Titulaires du permis de conduire de la catégorie B</u> : Le permis d'élève catégorie A1 n'est plus valable après 4 mois et le droit d'effectuer des courses d'apprentissage avec des véhicules de cette catégorie s'éteint. Elles doivent présenter le permis d'élève, l'attestation de l'instruction pratique de base effectuée et le permis de conduire afin d'obtenir un nouveau permis de conduire avec inscription de la catégorie A1.